

INFO

RAPIDE



Rungis, le 6 mars 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Marchandises du mercredi 5 mars 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- Technologies embarquées
- Validation du courrier sur la publication du rapport GARCIA
- Questions diverses

En propos liminaire, la délégation de la CFDT demande la réalisation d'un rapport de branche rapide en vue des prochaines négociations.

1. Technologies embarquées

La FNTR présente trois documents : le premier, traite des technologies embarquées, des objets connectés et de l'intelligence artificielle ainsi que de leurs impacts sur les salariés et les entreprises. Le deuxième est une communication de la CNIL du 19 novembre 2024 concernant les « caméras augmentées » dans les habitacles des véhicules de transport de marchandises. Le troisième document soulève des questions sur un éventuel accord de branche relatif aux technologies embarquées.

La délégation de la CFDT rejette immédiatement tout accord de branche impliquant l'installation de caméras de surveillance dans les cabines des conducteurs. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) régule déjà strictement les droits des conducteurs, il suffit donc d'appliquer la loi en vigueur.

Cependant, la CFDT est favorable aux aides à la conduite visant à protéger les conducteurs et à réduire les accidents. Elle n'est pas opposée à la mise en place d'un groupe de travail sur les nouvelles technologies.

2. Validation du courrier sur la publication du rapport GARCIA

Un courrier adressé au ministre des Transports a été validé et signé par toutes les organisations professionnelles, à l'exception de TLF, afin de restitué publiquement le rapport GARCIA portant sur le chargement/déchargement afin de poursuivre les travaux engagés.

3. Questions diverses

Absence de questions diverses.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Kamal **EL JAOUHARI**
07 61 61 50 05

